



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 05.02.2008 L'an deux mille huit et le onze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs LA GARDE, BOUDES, Mme SAMATAN, Mrs BAILET, DELPOUX, CRESPO, CASSAGNES, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mmes CARRERE-DEFARGES, SABY, Mr MARTY, Mmes COMBES, BENEZECH, ARAGONES, BONNÉ, BLANC, Mr MAUREL.

**Absents** : Mrs MALATERRE-FOURES, TERRASSA, Mme DEQUIDT, Mrs LOPEZ, SALOMON, Mme BESSIERE, Melle PUGET, Mrs ANDRIEU, DUMONS.

**N° 08/5**  
**Secrétaire** : Mr LA GARDE.

Objet de la délibération  
*Rapporteur : Monsieur La Garde*

**TRAVAUX  
SECURITAIRES SUR  
LA RUE SALENGRO –  
Concours de l'Etat au  
titre de la D.G.E. et du  
Conseil Général au titre  
des amendes de police**

La commune de Saint-Juéry envisage, sur l'exercice 2008, d'effectuer des aménagements sur la rue Salengro afin de réduire la vitesse de la circulation automobile et ainsi de sécuriser la circulation piétonne.

Le projet a pour objet de créer un plateau traversant et de renforcer la signalisation.

Le montant des travaux est estimé à 25 828,80 H.T.

Ces travaux peuvent bénéficier du concours de l'Etat au titre de la D.G.E., et du concours du Conseil Général au titre de la répartition du produit des amendes de police.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

*Adopté à l'unanimité*

DONNE son accord au projet d'aménagement sécuritaires sur l'avenue Salengro afin de réduire la vitesse de la circulation automobile et ainsi de sécuriser la circulation piétonne.

DIT que les modalités de financement de ces travaux pourraient être les suivantes :

- Etat (D.G.E. 30 % sur le H.T.) :	7 748,64 €
- Conseil Général (produit amendes de police) :	7 748,64 €
- Fonds propres :	10 331,52 €

SOLLICITE le concours de l'Etat au titre de la D.G.E. et du Conseil Général au titre du produit des amendes de police.

DIT que les crédits nécessaires pour faire face à cette dépense seront inscrits au budget 2008 de la commune.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009  
Jacques LASSERRE  
Maire,